

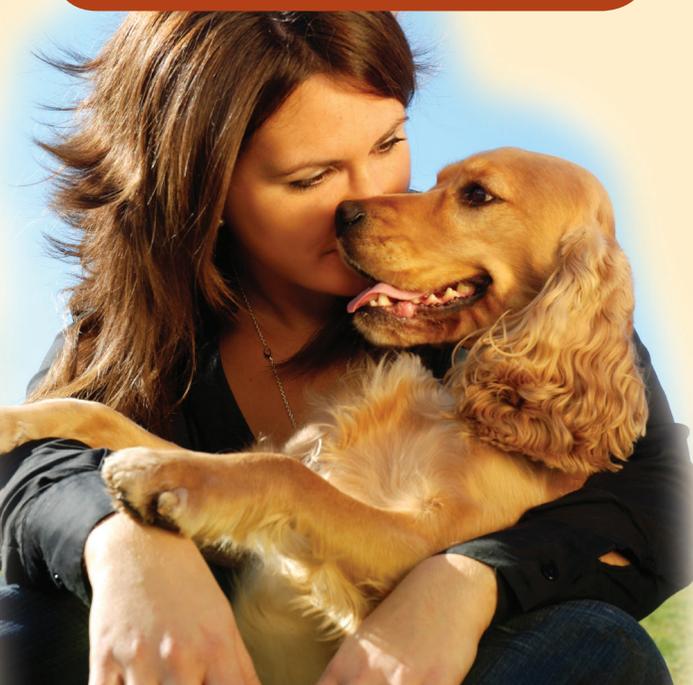


Protégeons les animaux domestiques aussi

Refuge de transition



Programme offrant un refuge pour les animaux touchés par la violence familiale



Qu'est ce que le programme Protégeons les animaux domestiques aussi?

Le programme **Protégeons les animaux domestiques aussi** vise à offrir des services d'hébergement temporaire d'urgence et des soins connexes aux animaux domestiques à risque qui appartiennent à des personnes fuyant une situation de violence familiale.

Pourquoi faut-il un refuge pour les animaux domestiques?

Certains partenaires violents infligent des mauvais traitements à un animal pour effrayer ou punir les autres membres de la famille. Dans les foyers où il existe de la violence, n'importe qui peut être une cible, même un animal de compagnie bien aimé. Lorsqu'une femme craint pour le bien être de son animal de compagnie, il se peut même qu'elle attende encore plus longtemps avant d'obtenir de l'aide pour elle-même.

En tout, 70 % des femmes victimes de violence qui ont participé à une étude néo brunswickoise sur le lien entre la violence familiale et les mauvais traitements infligés aux animaux domestiques signalé qu'elles avaient un animal de compagnie ou d'élevage. De ce nombre, 45 % des femmes ont dit que leur partenaire avait menacé de faire du mal à l'animal et 41 % ont précisé que leur partenaire avait en fait blessé ou tué l'animal. D. Doherty et J. Hornosty, *Exploring the Links: Violence, Firearms and Animal Abuse*, rapport présenté à Centre des armes à feu Canada, Ottawa (Ont.), 2007.

Qui peut participer au programme Protégeons les animaux domestiques aussi?

Les femmes qui fuient une situation violente, qui s'inquiètent du fait que leur animal pourrait être blessé, tué ou négligé et qui ont besoin d'un refuge temporaire pour leur animal peuvent profiter du programme.

Quelles mesures les femmes victimes de violence doivent-elles prendre pour que leur animal soit admis au programme?

Pour demander l'admission d'un animal au programme, il faut communiquer avec la maison de transition ou le service d'approche en matière de violence familiale de sa région. Leurs représentants pourront fournir de plus amples renseignements au sujet du programme. Les numéros de téléphone de tous les organismes autorisés à admettre des animaux au programme figurent à la fin du présent dépliant. Ces organismes peuvent fournir les formules de prise en charge et de renonciation qu'il faut lire, remplir et signer. Ensuite, un employé de l'organisme signera aussi les formules et prendra

les mesures nécessaires auprès des responsables du programme pour que l'on vienne chercher l'animal et qu'il soit hébergé temporairement pendant un maximum de 30 jours. Ces formules constituent une entente entre vous et le programme, dans laquelle vous autorisez les responsable du programme à soigner temporairement votre animal. Vous devrez préciser la date à laquelle vous prévoyez venir chercher votre animal. Vous pourriez avoir le droit de demander une prolongation si nécessaire.

Puis je admettre mes animaux de compagnie au programme à tout moment?

Le programme est un service « bénévole » offert de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi. Jusqu'à trois jours ouvrables peuvent être requis avant que les responsables du programme puissent prendre les dispositions nécessaires pour venir chercher votre animal. Essayez de planifier à l'avance, car vous devrez remplir les formules et prendre les dispositions nécessaires pour transporter votre animal à l'endroit de rencontre désigné. Vous pourriez avoir à laisser votre animal à un autre endroit pendant quelques jours en attendant que les responsables du programme puissent venir le chercher.

Quels types d'animaux peuvent être admis au programme?

Le programme accueille généralement des chats et des chiens. Des petits animaux encagés comme les oiseaux, les hamsters ou les cochons d'Inde peuvent toutefois être acceptés. Il est possible que le programme puisse, au besoin, trouver un refuge pour de plus gros animaux qui sont à risque.

Que dois je apporter lorsque je viens remplir les formules?

Pour faciliter le placement de vos animaux, veuillez apporter ce qui suit, si possible :

- les dossiers de santé de l'animal;
- les dossiers de vaccination de l'animal;
- une preuve de propriété (p. ex. permis, documents d'adoption, d'achat ou d'immatriculation, factures et relevés de soins vétérinaires, etc.);
- la nourriture et les médicaments de l'animal;
- les couvertures ou jouets préférés de l'animal;
- un résumé écrit au sujet de l'animal – tempérament, craintes, ce qu'il aime et n'aime pas, etc.

Remarque : Le programme Protégeons les animaux domestiques aussi ne peut accueillir un animal agressif.

Que se passe-t-il si je quitte d'urgence une situation de violence?

Dans une situation d'urgence où votre sécurité est menacée, composez le 9-1-1. Les services de police municipaux et la GRC sont au courant du programme Protégeons les animaux domestiques aussi, mais ils ne s'occupent pas de l'admission d'animaux. Ils vous suggéreront de communiquer avec la maison de transition ou le service d'approche en matière de violence familiale de votre région si vous voulez admettre au programme un animal de compagnie à risque.

Que se passe-t-il une fois que je remplis et signe les formules de prise en charge?

Une fois que vous signez les formules, elles seront acheminées aux responsables du programme et le processus d'hébergement sera entamé. La maison de transition ou le service d'approche conservera des copies confidentielles des formules dans ses dossiers. Les responsables du programme demanderont à une personne chargée du transport d'animaux de venir chercher votre animal dès que possible.

Votre animal sera immédiatement emmené chez un vétérinaire participant, qui évaluera sa santé et son tempérament, en plus de déterminer s'il a des blessures. Cet examen n'est assorti d'aucuns frais, mais si votre animal est malade, blessé ou a besoin de traitements il pourrait y avoir des coûts. Des dispositions concernant le paiement de ces frais seront prises avec vous avant que l'animal ne vous soit retourné.

À la suite de la visite chez le vétérinaire, les responsables du programme placeront votre animal dans une situation de foyer d'accueil où il recevra de l'amour et des soins pendant au plus 30 jours. Si l'animal est jugé agressif, il se peut qu'il ne soit pas possible de l'héberger. Pour des raisons de sécurité, vous ne pourrez pas visiter votre animal de compagnie pendant son hébergement. Vous pouvez cependant demander d'obtenir des mises à jour régulières à son sujet.

Que dois je faire pour récupérer mon animal?

Au terme de la période de 30 jours, le personnel de la maison de transition ou du service d'approche en matière de violence familiale prendra les dispositions nécessaires auprès des responsables du programme pour que vous veniez chercher votre animal à un endroit désigné.

Qui est responsable de ce programme?

Le programme est le fruit d'une collaboration entre plusieurs organismes à but non lucratif et services de police de la province, notamment la Société protectrice des animaux du Nouveau-Brunswick (SPCA),

l'Association des médecins vétérinaires du Nouveau-Brunswick, les maisons de transition, le service d'approche en matière de violence familiale, les services de police municipaux, la GRC, le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick et d'autres intervenants qui tiennent à cœur le bien être des gens et des animaux.

Les agences qui peuvent admettre les animaux dans le programme PADA :

Maisons de transition	
Maison de passage inc. (Bathurst)	546-9540
L'Escalade Madavic (Edmundston)	739-6265
Maison Notre-Dame (Campbellton)	753-4703
Women in Transition House (Fredericton)	459-2300
Carrefour pour femmes (Moncton)	853-0811
Centre d'urgence de Miramichi	622-8865
Hestia House (Saint John)	634-7570
Fundy Region Transition House (St Stephen)	466-4485
Maison sérénité (Comté de Kent)	743-1530
Sussex Vale Transition House	433-6579
Accueil Sainte-Famille (Tracadie-Sheila)	395-1500
Sanctuary House (Woodstock)	1-866-377-3577
Gignoo Transition House (provinciale)	1-800-565-6878

Bureau des travailleuses d'approche (violence conjugale)

Comté de Charlotte	469-5544
Comté de Kent	743-5449
Comté de Restigouche	790-1178
Edmundston	263-0888
Fredericton et ses environs	458-9774
Miramichi	778-6496
Moncton	855-7222
Péninsule acadienne	395-6233
Région Chaleur	545-8952
Saint John	632-5616/649-2580
Shediac	533-9100
Sussex	433-6579
Vallée de Kennebecasis	847-6277
Woodstock	328-9680

Pour obtenir des renseignements généraux au sujet de ce service, envoyez un courriel à l'adresse safeforpetstoo@gmail.com.